

Délit de quoi au juste ?



VIGI exige la titularisation de notre collègue après que son traitement en sortie d'IRA a empêché un stage dans des conditions normales. Placé en ASA sans justification sérieuse pendant plus d'un mois, il a ensuite été affecté dans un service déconcentré alors même que son arrêté d'affectation le plaçait à la DGGN.
Son stage a été saboté sans qu'il ne puisse bénéficier d'un accompagnement conforme à l'arrêté du 31 juillet 2025 relatif à la formation des attachés.
Les concours républicains doivent rester un moyen de se protéger de tout lynchage administratif.

Qu'en pensent les juristes en Gendarmerie ?



Pour adhérer à VIGI :



« On ne doit jamais abuser ni de son rang pour opprimer, ni de son pouvoir pour nuire ».
Antoine Léonard Thomas - Esprit, maximes et principes de Thomas (1788)

7 RUE DESCARTES
95530 DORMONT